

Concours Share the Love LinkedIn - Règlement officiel

1. **Aucune obligation d'achat ; conditions de participation.** AUCUN ACHAT OU PAIEMENT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER. LE FAIT DE PROCÉDER À UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE REMPORTER CE CONCOURS.

Pour participer à cette promotion, valide entre le 13/02/2015 à 6:00 am, heure du Pacifique des États-Unis (« PT »), et le 13/03/2015 à 11:59 pm PT, les utilisateurs actifs du navigateur « LinkedIn's Sales Navigator » doivent soumettre une déclaration écrite ou un « argumentaire » décrivant le succès qu'ils ont rencontré grâce au navigateur « LinkedIn's Sales Navigator », en indiquant les raisons pour lesquelles ils apprécient le navigateur « LinkedIn's Sales Navigator ». Toutes les informations requises pour la candidature à ce concours doivent être fournies. Une seule candidature par personne est acceptée. Les candidats multiples ne sont pas autorisés à partager la même adresse e-mail. Toute tentative d'un candidat de procéder à un nombre d'inscriptions supérieur à celui établi en utilisant de multiples/différent(e)s adresses e-mail, comptes, identités, inscriptions et noms d'utilisateur, ou toute une autre méthode, entraînera l'annulation des inscriptions de ce candidat, et ce dernier pourra être disqualifié. L'utilisation d'un système automatisé pour participer est interdite et entraînera une disqualification. En cas de contestation liée à un candidat, le détenteur officiel du compte titulaire de l'adresse e-mail associée à cette candidature sera réputé être le candidat. Le « titulaire officiel du compte » est la personne physique associée à une adresse e-mail par l'intermédiaire d'un fournisseur d'accès à Internet, d'un fournisseur de services en ligne ou toute autre organisation autorisée à fournir des adresses e-mail pour le domaine associé à l'adresse fournie. Chaque lauréat potentiel pourra se voir demander un justificatif attestant qu'il est le titulaire officiel du compte. Le commanditaire, comme défini par la section 12 ci-dessous, sera chargé de prendre la décision finale en cas de contestation relative à l'identité du lauréat potentiel.

L'ensemble des inscriptions doit être conforme aux critères suivants :

- Le candidat doit proposer un texte original de sa propre création et qui lui appartient, et doit détenir tous les droits nécessaires à la publication et la soumission dudit texte.
- Le texte doit être mis en ligne exclusivement sur <https://business.linkedin.com/fr-fr/sales-solutions/c/15/2/partagez-les-victoires-sales-navigator-de-linkedin>. Le texte ne doit pas avoir été déjà mis à la disposition du public.
- Le texte ne doit inclure ni contenu obscène, diffamatoire, licencieux, menaçant, pornographique, raciste ou offensif d'un point de vue ethnique, ni encourager un comportement criminel, donner lieu à des poursuites civiles ou enfreindre la loi. Le texte doit être destiné au grand public ; son adéquation au regard du lectorat sera déterminée par le commanditaire.

Le commanditaire se réserve le droit de refuser toute candidature, quel que soit le motif du refus, en particulier si la candidature n'a pas été soumise par le biais du canal de participation officiel ou si la participation repose sur un contenu que le commanditaire juge contraire au règlement. Le règlement officiel de cette promotion pourra être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande.

2. **Période de promotion.** L'ordinateur du commanditaire est le terminal de référence quant à l'heure officielle pour cette promotion. Toutes les inscriptions doivent être envoyées aux dates et heures définies par la période de promotion. Ce concours repose sur la compétence. Les chances de remporter ce concours dépendent du nombre et de la qualité des inscriptions éligibles reçues pendant la période de promotion.
3. **Éligibilité.** Pour être éligibles, les candidats doivent (i) être âgés de 18 ans au moins et être majeurs selon la loi de leur juridiction de résidence ; (ii) être résident légal des 50 états des États-Unis, dont Washington, D.C., du Royaume-Uni, d'Australie, de Singapour, du Japon, du Canada (sauf Québec), de la République d'Irlande, d'Espagne, d'Allemagne, des Pays-Bas ou de France ; et (iii) être un utilisateur existant (c'est-à-dire enregistré) du navigateur « LinkedIn's Sales Navigator » avant le début de la période de promotion. Les employés du commanditaire, ses entreprises affiliées et apparentées ainsi que leurs familles proches (époux, parents, frères, sœurs et enfants) et les membres du foyer de ces employés ne sont pas éligibles.
4. **Prix.** Les trois premiers lauréats recevront un prix. Le gagnant du concours recevra un iPad Air 2 Apple d'une capacité de 16 Go. Le second recevra un haut-parleur Sonos. Le troisième remportera une carte-cadeau d'une valeur de 100 \$. Les prix, y compris les cartes-cadeaux, peuvent être soumis aux conditions générales de tiers. La valeur totale au détail du (des) prix est d'environ 1 100 \$US. Aucun échange, aucune cession ou aucun transfert du prix n'est autorisé, sauf par le commanditaire qui se réserve le droit de remplacer un prix par un autre d'une valeur équivalente ou supérieure.
5. **Sélection des lauréats.** La sélection des lauréats aura lieu autour du 17/03/2014. Le commanditaire informera les lauréats par e-mail ou par courrier à l'adresse fournie dans le formulaire de candidature du lauréat et/ou par d'autres voies fournies dans le support de promotion, dans un délai d'environ 10 (dix) jours suivant la sélection des lauréats. Le commanditaire ne pourra être tenu responsable de tout retard ou de toute incapacité à recevoir une notification, quelle qu'en soit la raison, notamment du fait d'un (ou de) compte(s) e-mail inactif(s), de difficultés techniques pouvant y être associées ou de l'incapacité d'un lauréat à consulter régulièrement son compte e-mail. Le lauréat devra répondre au commanditaire dans un délai de quatorze (14) jours. Le lauréat pourra répondre par e-mail à l'adresse e-mail fournie dans la notification du commanditaire. En cas d'absence de réponse de la part du lauréat au commanditaire, le commanditaire se réserve le droit de disqualifier ce lauréat et d'en sélectionner un nouveau. Il pourra être demandé au lauréat de signer une déclaration d'admissibilité ou de conformité, une exonération de responsabilité et de publicité, qui entre autres, permettront au commanditaire d'utiliser le nom, la photographie, le portrait, la voix, les informations relatives au prix et les

informations biographiques du lauréat à des fins publicitaires et promotionnelles sans autre forme de compensation prévue par la loi. Sauf interdiction, la participation à cette promotion a valeur de consentement de la part du candidat quant à l'utilisation par le commanditaire du nom, du portrait, des voix, opinions, informations biographiques, de la ville et de l'état de résidence du candidat, à des fins promotionnelles sur tout support média, sans la moindre rétribution ou contrepartie. Veuillez consulter la section 9 pour plus d'informations concernant notre politique de confidentialité et l'utilisation des informations personnelles.

Le(s) lauréat(s) de la promotion sera ou seront déterminé(s) selon les critères suivants :

L'objet de la promotion est de créer une description courte ou un « argumentaire » décrivant le succès que vous avez rencontré en utilisant le navigateur « LinkedIn's Sales Navigator ». Ce concours étant basé sur la compétence, les chances de remporter le concours reposent sur la qualité et le nombre de candidatures reçues. Le commanditaire ou son représentant jugeront les inscriptions reçues conformément aux critères suivants :

- Démonstration de la capacité à utiliser le navigateur LinkedIn : 25 %
- Capacité à décrire de manière succincte et talentueuse l'usage du navigateur LinkedIn : 25 %
- Démonstration d'un impact financier/RSI grâce à l'utilisation du navigateur LinkedIn : 50 %

En cas d'égalité après évaluation, la candidature ayant le score le plus élevé dans la catégorie « démonstration d'un impact financier/RSI grâce à l'utilisation du navigateur LinkedIn » l'emportera. Dans le cas où les scores seraient toujours identiques, le jury comparera ces deux inscriptions pour déterminer la meilleure des deux en fonction des critères.

6. **Conditions de participation ; droits réservés.** En soumettant votre candidature à cette promotion, vous reconnaissez vous conformer à ce règlement et à toute décision du commanditaire relative à cette promotion, que le commanditaire pourra prendre à sa seule discrétion. LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE DISQUALIFIER ET DE PRENDRE TOUTE MESURE LÉGALE DANS LE CADRE DE LA LOI À L'ENCONTRE DE TOUT CANDIDAT OU LAURÉAT, QUI, SERA RAISONNABLEMENT SUSPECTÉ PAR LE COMMANDITAIRE, D'AVOIR MENÉ DES ACTIONS MALHONNÊTES À L'ENCONTRE DU SITE DU COMMANDITAIRE, DU PROCESSUS D'INSCRIPTION, D'AVOIR SOUMIS INTENTIONNELLEMENT PLUS D'UNE CANDIDATURE, D'AVOIR VIOLÉ CES RÈGLES OU AGI DE MANIÈRE DÉLOYALE OU PERTURBATRICE.
7. **Propriété intellectuelle.** La propriété des droits intellectuels implicites préexistants du candidat demeure la propriété du candidat, soumise aux droits du commanditaire de réimprimer, afficher, reproduire, diffuser, utiliser et exposer la candidature et les supports et informations soumis, dans le cadre de l'administration et la promotion du concours et

aux fins commerciales, marketing et publicitaires au bénéfice du commanditaire. EN PARTICIPANT À CETTE PROMOTION, CHAQUE CANDIDAT ACCORDE AU COMMANDITAIRE UNE LICENCE NON EXCLUSIVE, MONDIALE, ENTIÈREMENT PAYÉE, LIBRE DE DROITS, PERPÉTUELLE, IRRÉVOCABLE, TRANSFÉRABLE POUR RÉIMPRIMER, AFFICHER, REPRODUIRE, DIFFUSER, UTILISER ET EXPOSER (INCLUANT LE DROIT DE RÉALISER DES SUPPORTS DÉRIVÉS) LA CANDIDATURE ET LES SUPPORTS ET INFORMATIONS SOUMIS, DANS LE CADRE ET EN LIEN AVEC LA PROMOTION OU L'UTILISATION OU LA REMISE DU PRIX, QUELS QUE SOIENT L'OBJECTIF ET LE SUPPORT MÉDIA. En participant à cette promotion, vous renoncez à tout droit moral que vous pourriez détenir sur et dans le cadre de la candidature conformément à l'utilisation énoncée par le présent règlement officiel. Chaque candidat garantit par la présente que toute candidature et tout autre support et information fournis par le candidat sont des œuvres originales, qui ne violent ni n'enfreignent les droits d'auteur, marques commerciales, droits de confidentialité, de publicité, droits moraux ou autre propriété intellectuelle ou droit de personnes ou d'entités, et ne violent aucune réglementation ou aucun règlement. Si la candidature ou les informations ou supports fournis par le candidat contiennent des supports ou éléments qui ne sont pas la propriété du candidat et/ou sont soumis aux droits détenus par des tiers, le candidat est réputé avoir obtenu, avant soumission de la candidature, des informations ou des supports, tous les droits et autorisations nécessaires pour permettre l'usage et l'exploitation de la candidature, des informations et des supports par le commanditaire, telle que définie par le règlement officiel, sans autre forme de compensation.

Chaque candidat garantit que la candidature, les informations et les supports fournis ne contiennent aucune information considérée par le candidat, son employeur ou tout autre tiers, comme confidentielle. Le candidat reconnaît au commanditaire le droit de vérifier la propriété et l'originalité de toutes les inscriptions et sur demande du commanditaire, le candidat devra soumettre une copie écrite de tout droit ou toute autorisation provenant d'un tiers accordant au candidat le droit de disposer de ladite propriété. Le candidat comprend et reconnaît que dans le cas où une candidature est sélectionnée parmi les lauréats, et que la propriété, les droits et l'originalité de la candidature ne peuvent être vérifiés selon les termes du commanditaire ou ne peuvent être éligibles pour d'autres motifs, le commanditaire pourra choisir un autre lauréat selon les mêmes critères de sélection.

POUR LES RÉSIDENTS LÉGAUX DE FRANCE UNIQUEMENT : La propriété des droits intellectuels implicites préexistants du candidat reste la propriété du candidat soumise aux droits du commanditaire de réimprimer, d'afficher, de reproduire, de diffuser, d'utiliser et d'exposer la candidature et les supports et informations soumis, dans le cadre de l'administration et la promotion du concours et aux fins commerciales, marketing et publicitaires au bénéfice du commanditaire. En participant à cette promotion, chaque candidat accorde expressément au commanditaire une licence non exclusive, mondiale, entièrement payée, libre de droits, transférable pour une durée de 10 ans, renouvelable par périodes de 10 ans sauf indication contraire du candidat, pour réimprimer, afficher, reproduire, diffuser, utiliser et montrer (incluant le droit de réaliser des supports dérivés) la candidature et les supports et informations soumis, dans le cadre et en lien avec la

promotion ou l'utilisation ou la remise du prix, dans le cadre de l'administration et la promotion du concours et aux fins commerciales, marketing et publicitaires au bénéfice du commanditaire, quel que soit le support média, notamment des journaux, des organismes de collecte de données ou des médias numériques.

8. **Exonération, dispense et limite de responsabilité.** LE PROMOTEUR NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE D'AUCUNE REPRÉSENTATION OU GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT LES PRIX OU VOTRE PARTICIPATION À LA PROMOTION. EN S'INSCRIVANT À LA PROMOTION OU EN ACCEPTANT DE RECEVOIR UN PRIX, DANS LE CADRE DE LA LOI APPLICABLE, CHAQUE PARTICIPANT ACCEPTE D'EXONÉRER ET DE DÉGAGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ LE PROMOTEUR, SES FILIALES, AFFILIÉS, FOURNISSEURS, DISTRIBUTEURS, AGENCES DE PUBLICITÉ/PROMOTION ET LES FOURNISSEURS DES PRIX, ET CHACUNE DE LEURS MAISONS-MÈRES AINSI QUE LES RESPONSABLES, DIRECTEURS, EMPLOYÉS ET AGENTS (COLLECTIVEMENT DÉSIGNÉS COMME LES « PARTIES EXONÉRÉES ») DE TOUTE DEMANDE OU DE TOUTE ACTION, INCLUANT MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUT DOMMAGE PERSONNEL, DÉCÈS, PERTE OU DOMMAGE MATÉRIEL, RÉSULTANT DE SA PARTICIPATION À LA PROMOTION OU DE LA REMISE, DE L'UTILISATION OU DE LA MAUVAISE UTILISATION D'UN PRIX. LES PARTIES EXONÉRÉES NE SONT PAS RESPONSABLES DE : (1) TOUTE INFORMATION ERRONÉE OU INEXACTE, QU'ELLE SOIT DU FAIT DU PARTICIPANT, D'UNE ERREUR D'IMPRESSION OU D'UN ÉQUIPEMENT OU PROGRAMME ASSOCIÉS OU UTILISÉS DANS LE CADRE DE CETTE PROMOTION ; (2) DES ERREURS TECHNIQUES DE TOUTE NATURE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DYSFONCTIONNEMENTS, INTERRUPTIONS OU COUPURES DE LIGNES TÉLÉPHONIQUES OU DE MATÉRIELS OU LOGICIELS RÉSEAU ; (3) TOUTE INTERVENTION HUMAINE NON AUTORISÉE SURVENANT PENDANT LA PÉRIODE DE PARTICIPATION OU DE PROMOTION ; (4) DES ERREURS TECHNIQUES OU HUMAINES POUVANT SE PRODUIRE PENDANT L'ADMINISTRATION DE LA PROMOTION OU LE TRAITEMENT DES CANDIDATURES ; OU (5) TOUTE BLESSURE OU TOUT DOMMAGE AUX PERSONNES OU À LA PROPRIÉTÉ, POUVANT RÉSULTER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN TOUT OU PARTIE, DE LA PARTICIPATION DES CANDIDATS À LA PROMOTION OU DE LA RÉCEPTION, DE L'UTILISATION OU DE LA MAUVAISE UTILISATION D'UN PRIX. L'exonération de responsabilité relative au décès et aux blessures personnelles ne s'applique pas aux résidents du Royaume-Uni, de la République d'Irlande, de Singapour ou du Japon, dans les limites non autorisées par la loi de ces pays respectifs. Si pour quelque raison que ce soit, la candidature d'un candidat avait été supprimée, perdue, détruite ou altérée par erreur, le seul recours accordé au candidat est une nouvelle candidature à cette promotion, attendu que dans le cas où il ne serait pas possible d'accorder une autre candidature en raison de l'interruption d'une partie ou de l'intégralité de la promotion, le commanditaire pourra, à sa seule discrétion, choisir de sélectionner un lauréat au hasard parmi les candidatures éligibles reçues jusqu'à la date de l'interruption pour recevoir l'un des prix ou tous les prix décrits dans les présentes. Aucun prix supplémentaire ne pourra être accordé. Dans le cas où, pour des motifs liés à la production, aux conditions techniques, à la programmation ou toute autre raison, un nombre supérieur de prix tel que défini par le présent règlement officiel serait disponible et/ou réclamé, le commanditaire se réserve le droit de ne remettre que le nombre de prix

prévu par le biais d'une sélection aléatoire des lauréats parmi les demandes de prix légitimes, non honorées et éligibles.

POUR LES RÉSIDENTS LÉGAUX D'ALLEMAGNE UNIQUEMENT : Le candidat ne dispose d'aucun recours légal. Le candidat dégage de toute responsabilité le commanditaire, ses dirigeants, directeurs, partenaires, prédécesseurs, ayants droit, employés, agents, filiales et affiliés, de tout dommage direct ou indirect, de toute perte, responsabilité, demande ou de toutes dépenses (incluant les honoraires d'avocat), à l'encontre du commanditaire par l'intermédiaire de tout tiers, sur la base de la participation du candidat dans le cadre de la promotion et/ou de la candidature, des supports et des informations soumis. Le commanditaire sera responsable au regard des réglementations obligatoires de toute perte ou de tout dommage subis provoqués volontairement ou par négligence grave, ou causés par l'absence de performance de la caractéristique établie (les garanties sont les caractéristiques expressément établies), ou dus à un manquement coupable d'une obligation cardinale (clause contractuelle essentielle dont le manquement constitue un préjudice au regard de l'objet du contrat), ou résultant de toute blessure mortelle, d'une blessure physique ou d'un problème de santé provoqués de manière coupable ou toute autre provision entrant dans le cadre de la responsabilité relative au produit définie par la loi. Le commanditaire est exclu de tout autre type de responsabilité. La promotion et tous les éléments y afférant sont régis par les lois de la République fédérale d'Allemagne.

POUR LES RÉSIDENTS LÉGAUX DES PAYS-BAS UNIQUEMENT : Cette déclaration ne limite aucunement la responsabilité du commanditaire consécutive à une négligence grave ou à une volonté de nuire.

9. **Confidentialité et utilisation des informations de la promotion.** Le commanditaire collecte et utilise les informations personnelles que vous lui fournissez en participant à cette promotion dans le cadre de l'administration de la promotion et de la remise des prix. Le commanditaire se réserve le droit d'annoncer publiquement l'identité des lauréats auprès de tout média, et le commanditaire se réserve le droit d'utiliser toute information collectée, dans les limites définies par sa politique de confidentialité, qui peut être consultée sur : http://www.linkedin.com/static?key=privacy_policy&trk=hb_ft_priv.
10. **Tribunaux compétents ; litiges.** CETTE PROMOTION EST RÉGIE ET CONFORME AUX LOIS DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE, ET EN CAS DE LITIGE, LA COUR DU COMTÉ DE SANTA CLARA EST SEULE COMPÉTENTE. DANS LE CAS D'UN LITIGE OU D'UNE PLAINTÉ NON RÉSOLUS PAR VOIE DE DISCUSSIONS OU DE MÉDIATIONS DIRECTES, ILS SERONT SOUMIS À UNE DÉCISION D'ARBITRAGE FORMELLE ET CONTRAIGNANTE, SANS RECOURS À AUCUNE FORME D'ACTION COLLECTIVE, DE LA PART DE JUDICIAL ARBITRATION AND MEDIATION SERVICES, INC., CONFORMÉMENT À SES PRINCIPES ET PROCÉDURES D'ARBITRAGE SIMPLIFIÉ OU LEURS VERSIONS SUIVANTES (« JAMS RULES »). LES PRINCIPES JURIDIQUES DE JAMS GUIDANT LE CHOIX D'UN ARBITRE DOIVENT ÊTRE SUIVIS, À LA CONDITION QUE L'ARBITRE DISPOSE DE L'EXPÉRIENCE ET DE LA LICENCE NÉCESSAIRES À LA PRATIQUE JURIDIQUE DANS L'ÉTAT DE CALIFORNIE. LES PROCÉDURES LIÉES À CE PARAGRAPHE SERONT CONDUITES DANS LE COMTÉ DE SANTA CLARA EN CALIFORNIE. TOUT RECOURS CONSÉCUTIF À UNE PLAINTÉ SERA LIMITÉ AUX DOMMAGES RÉELS, ET LES PARTIES NE POURRONT EN AUCUN CAS

PRÉTENDRE À DES DOMMAGES PUNITIFS, EXEMPLAIRES, ACCESSOIRES OU PARTICULIERS, INCLUANT LES HONORAIRES D'AVOCAT OU TOUTE AUTRE DÉPENSE LIÉE AUX FRAIS DE JUSTICE, OU VISANT À ANNULER LE PRÉSENT ACCORD, RECOURIR À UNE MESURE INJONCTIVE OU TOUT AUTRE RECOURS ÉQUITABLE.

11. **Liste des lauréats.** Toute personne peut librement demander les noms des lauréats en adressant une enveloppe préaffranchie avant le 29/05/2015 à LinkedIn Corporation, Share the Love Contest Promotion Winner's List Request, 2029 Stierlin Court, Mountain View, CA 94043. Les résidents du Vermont et du Canada sont dispensés de l'affranchissement.
12. **PROMOTEUR.** Le commanditaire de ce concours est LinkedIn Corporation, 2029 Stierlin Court, Mountain View, CA 94043. Toute question relative à cette promotion doit être adressée par e-mail à l'adresse : sjones@linkedin.com.